

France Télévisions Publicité s'inscrit dans la démarche de dématérialisation avec ses partenaires.

La dématérialisation des factures vise à simplifier le flux et les relations, pour optimiser au maximum les délais de saisie, de l'édition et de règlement.

Ce début d'année est consacré aux évolutions avec GROUP M. Dès lors 75% des factures agences seront transmises via EDI.

La prochaine étape sera franchie avec la dématérialisation des factures pour tous les supports digitaux en régie chez France Télévisions Publicité avec OMD et VIVAKI et ce dès mars 2016.

France Télévisions Publicité garde sa flexibilité en gérant seule ses envois de facture, quel que soit le mode de réception demandé par ses clients.

France Télévisions Publicité répond par cette évolution aux objectifs de dématérialisation pour plus de simplicité et de réactivité avec ses partenaires.

Contact :

Frédérique Patrigot au 01.56.22.64.24

suivez-nous sur www.francetvpub.fr et sur   

Ce message ne s'affiche pas correctement ? [consultez notre version en ligne](#)